

**SEANCE DU
16 MAI 2024**

**RAPPORT N° VII-1
24SGADB0050**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
19**

**Date de convocation :
7 mai 2024**

**Date d'affichage :
17 mai 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 16 mai à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

**OBJET:
Saint Vallier - Réhabilitation du pont situé impasse de Franche-Comté - Autorisation préalable de signature d'un marché à procédure adaptée**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à Mme LODDO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
M. PIGEAU (pouvoir à M. JAUNET)
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

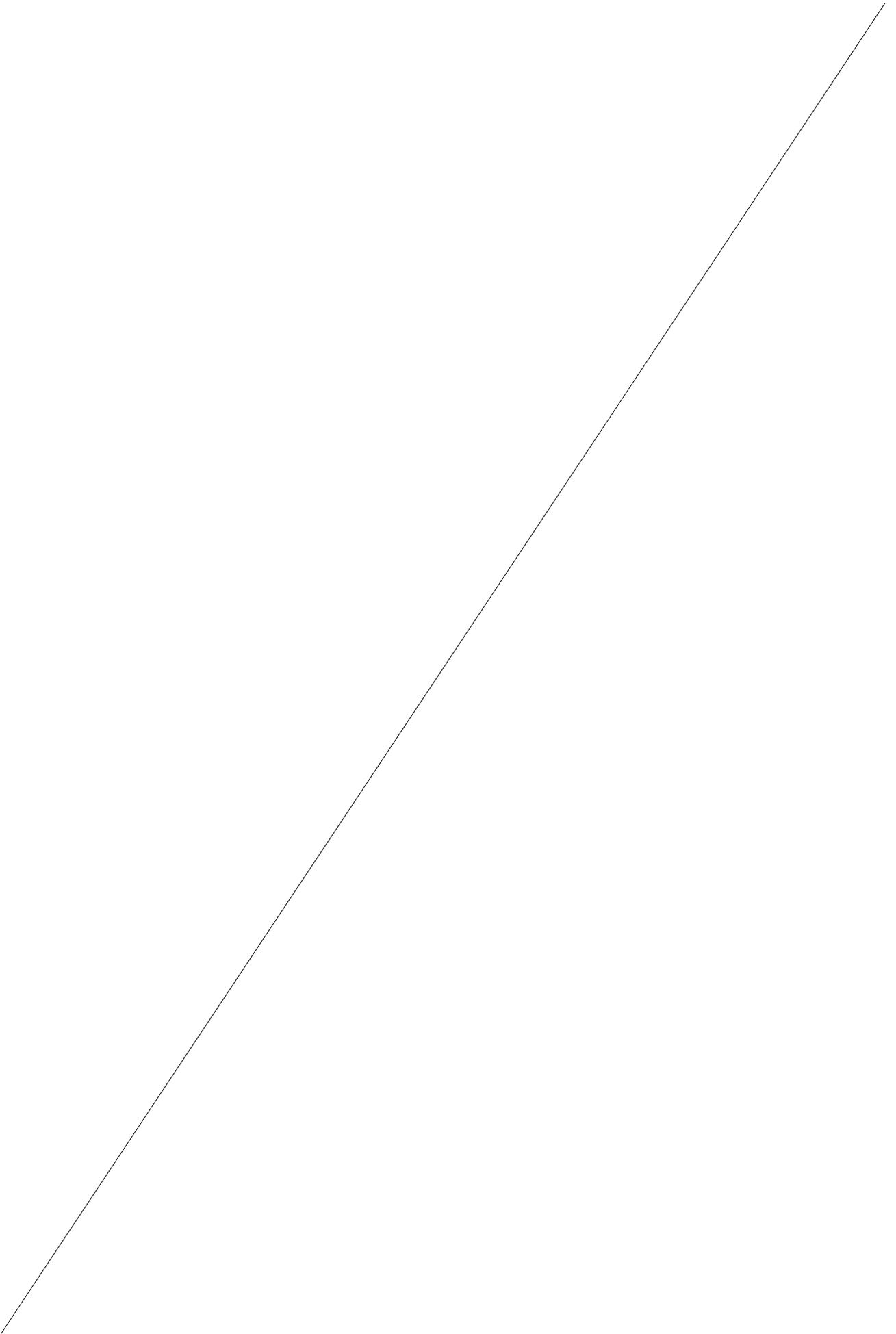
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MONIQUE LODDO



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1° et R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2024, la Communauté Urbaine prévoit de réaliser la réhabilitation du pont de l'impasse de Franche-Comté situé à Saint-Vallier.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études T.M.I. en vue de définir les travaux nécessaires à la remise en état de cet ouvrage.

Les travaux de réparation consisteront à la dépose du garde-corps de la chaussée et des trottoirs, à la démolition des murs en retour, à la réalisation de tranchées drainante, au traitement des murs en maçonnerie, au traitement des tympans, à la réalisation de longrines préfabriquées support de garde-corps, à la fourniture et la mise en œuvre de garde-corps, à la fourniture et mise en œuvre d'enrobé et à la fourniture et mise en œuvre de balises J13.

Une procédure adaptée ouverte sera donc lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux qui devraient démarrer en juillet 2024 avec une estimation fixée à 138 833 € HT.

Il est donc demandé au Bureau d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue pour la réalisation des travaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser à titre préalable, Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de réhabilitation du pont impasse de Franche Comté, ces travaux ayant été estimés à 138 833 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures et à signer tout document afférent à ce dossier de consultation ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

Jean-Paul LUARD